

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 26 JANVIER 2023**

**DEL-2023-3**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à 9 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 19/01/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avait donné pouvoir :**

M. GILLET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS.

MM. BOUVARD, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DIMITRIOU, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, GRANGE, HARROP, LACHAT, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN :  
du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 16**

**Représentés par mandat : 1**

---

**Objet : COMMUNE DE MARIGNIER - AVENUE DE LA PLAINE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENOVATION DU RESEAU EAUX PLUVIALES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIERES**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 3 mars 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de MARIGNIER et la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) pour l'aménagement de l'avenue de la Plaine.

La commune de MARIGNIER entreprend de réaliser la rénovation du réseau d'eaux pluviales de l'avenue de la Plaine.

La Communauté de Communes Faucigny-Glières réalise, pour sa part, l'aménagement de voirie.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la CCFG, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « GENIE CIVIL VOIRIE, CANALISATIONS RESEAU EAUX PLUVIALES ET RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**
- **LOT N°3 : « REVETEMENTS ET SIGNALISATION »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 22 août 2022, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle a proposé de déclarer le lot n°1 infructueux et de relancer une consultation pour ce lot.

Pour les lots n°2 et 3, elle a proposé à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses :

- **Lot n°2** : L'entreprise CHATEL pour un montant de 77.743,30 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise COLAS pour un montant de 168.478,05 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 15.928,50 € HT.

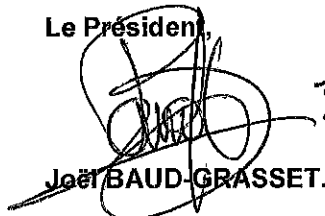
Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°2 et à autoriser le Président à le signer.
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°3, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
3. à confirmer l'infructuosité de la consultation et la relance de la consultation pour le lot n°1.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE